



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Nathalie BERTOCCHI – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Xavier DÉMONET – Christiane CONSTANT – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Jean-Louis CHAPON

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Noëlle CROUZET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Agnès BERAL)

Membres excusés : Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

Ordre du jour :

-Sujet : GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A DES MARCHES D'ASSURANCE AVEC LA CCVG ET LA VILLE DE BRIGNAIS

Convention constitutive

Autorisation de signature

- RAA - Information :

Présentation de Monsieur Laurent PROTANO, Directeur de la Résidence Autonomie les Arcades.

-CCAS - Information : Réflexion sur le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS

- Aides facultatives

La séance est ouverte à 18h40.

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont validé à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration en date du 16 mai 2023.

•

- **Présentation de Monsieur Laurent PROTANO, Directeur de la Résidence Autonomie les Arcades**

Monsieur Laurent PROTANO explique son parcours professionnel. Il indique avoir pris ses fonctions le 5 juin 2023.

Un moment de convivialité est ensuite proposé aux administrateurs

GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A DES MARCHES D'ASSURANCE AVEC LA CCVG ET LA VILLE DE BRIGNAIS

Convention constitutive

Autorisation de signature

En créant le service commun de la commande publique et des affaires juridiques, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres ont entendu renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commandes notamment.

Par une convention en date du 2 juin 2021, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles, le CCAS de Brignais et le CCAS de Chaponost, avaient groupé leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat, dont les marchés d'assurance.

Ce groupement de commande s'était concrétisé par la signature d'un marché public de prestation de services en assurance, notifié le 16 décembre 2021 aux titulaires des différents lots.

Au cours du mois de mai 2023, le titulaire VHV-PILLIOT a résilié les lots suivants, à l'échéance du 31 décembre 2023 :

1.1 Dommages aux Biens - CCVG

1.2 Dommages aux biens – Commune de Brignais

1.3 Dommages aux biens – CCAS de Brignais

2.2 Responsabilité civile – Commune de Brignais

La résiliation du marché met fin de facto au précédent groupement de commande pour les lots concernés. Il convient donc de créer un nouveau groupement de commande entre la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG), la commune de Brignais, et le CCAS de Brignais, d'en définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière et d'en fixer le terme au sein d'une convention.

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de commande conforme à l'article L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique.

Elle définit également les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

Le présent groupement de commande a pour objet la passation du marché suivant :

Objet du marché : Marchés d'assurances (Dommage aux biens et responsabilité civile)

Membres du groupement : Brignais, CCAS de Brignais, et la CCVG

Coordonnateur : CCVG

Il est soumis au conseil d'administration un projet de convention ayant pour objet de constituer ce groupement de commande.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'approuver la convention constitutive de groupements de commande, telle qu'annexée au présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Christian VIVENS s'interroge sur les motifs de la résiliation du marché d'assurance.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS répond que le courrier de résiliation ne précise pas les motifs.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

-Les membres du CA du CCAS sont informés qu'une aide sociale facultative pour une participation financière pour un taxi a été accordé pour un montant de 85,00€, dans le cadre de sa délégation de signature par Monsieur Sébastien FRANÇOIS, vice - Président du CCAS.

-Un dossier de demande d'aide sociale facultative pour une participation financière sur une dette de gaz et une dette d'électricité : accord pour un secours exceptionnel de 600.00 €.

-Départ de Nathalie BERTOCCHI à 19h27.

- **Réflexion sur le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur Sébastien FRANÇOIS explique qu'il souhaite une réunion tous les 2 mois sauf cas exceptionnel.

Madame Agnès BERAL rappelle les échéances obligatoires liées au calendrier budgétaire.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS rajoute que la plupart des CCAS fonctionnent avec des commissions permanentes qui se réunissent en petit groupe mandaté par le conseil d'administration du CCAS afin de prendre des décisions qui relèvent de l'urgence.

Les membres du CA du CCAS seront informés par mail.

La réflexion porte sur le devenir du CA du CCAS, ce qui nous intéresse c'est le devenir de cet outil et comment le faire évoluer, de renouer le lien avec les personnes que l'on doit aider.

Madame Agnès BERAL explique cette perte de lien, elle a le sentiment que le CCAS n'est pas connu des brignairots car il se situe dans les locaux de la mairie.

Madame Christiane CONSTANT précise que le CCAS est un établissement public avec pour missions principales des aides sociales légales et des aides sociales facultatives. Elle rajoute qu'une formation des administrateurs est nécessaire afin de savoir à quoi sert un CCAS et de porter l'information aux usagers. Selon elle, un cap de politique sociale est nécessaire. Il s'agit tout d'abord de dresser un état des lieux de cette commune sur la précarité, la question du logement. Un diagnostic social du CCAS doit être fait. Et c'est qu'une fois l'état des lieux réalisé qu'un cap doit être donné, c'est-à-dire réorienter les choix et priorités du CCAS. Elle souhaite un CCAS efficace sur le plan de l'action sociale.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS rappelle l'analyse des besoins sociaux effectuée en lien avec la CCVG et propose que le cabinet de SPQR fasse un retour.

Monsieur Xavier DEMONET souhaite qu'un bilan comparatif soit réalisé entre les deux mandats, afin de voir l'année suivante quels types d'aides ont été le plus accordés.

Monsieur Christian VIVENS rejoint Madame Christiane CONSTANT sur la nécessité d'avoir un plan stratégique au niveau de l'action sociale en se donnant un cap, et sur le besoin de formation des membres du conseil d'administration du CCAS. Il faut qu'on soit visible.

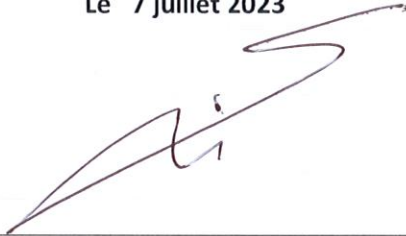
Monsieur Sébastien FRANÇOIS confirme la nécessité d'un cap pour avancer sur les projets.

Il explique que les futurs travaux au sein de l'Hôtel de ville permettront plus de confidentialité et d'être visible, ce qui est nécessaire.

Madame Christiane CONSTANT explique que les entreprises proposent aux nouveaux employés des rapports d'étonnement, il serait intéressant de le faire au niveau des membres du CA du CCAS avec des pistes de progression.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS encourage les membres du conseil d'administration à lui envoyer leurs rapports d'étonnement, et de délimiter le domaine de compétence de la commission permanente pour la prochaine séance du CA du CCAS qui aura lieu le 19 septembre 2023.

La séance est levée à 20h05.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 juillet 2023	
Signataires	Émargement
Sébastien FRANCOIS (Vice-Président)	Le 7 juillet 2023 
Jessica DIONISIO (Secrétaire du Conseil d'administration du 6 juillet 2023)	Le 7 juillet 2023 